

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 23/10/2024 - 17987 - 2024 B 03117 - 932 517 030 - A.V.J.



FIGURA

Audit & Conseils

Associés

Arnaud BONRAISIN

Cédric CLAVERY

NANTES

3 Allée Rose VALLAND

44300 NANTES

tel 02 40 40 58 58

ANCENIS

155 Rue Edouard Branly

44 150 ANCENIS

tel 02 40 83 05 98

mail : contact@figura-expert.fr

AVJ

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 Euros

RCS de NANTES 932 517 030

Siège Social : ZAC de l'AUFRESNE

200 Rue DENIS PAPIN

44150 ANCENIS-SAINT-GEREON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES

A LA SOCIETE AVJ

FIGURA SAS au capital de 64 080 € - RCS Nantes 341 781 334 – 3 Allée Rose VALLAND – 44 300 NANTES

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des Pays de Loire

Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES

A LA SOCIETE AVJ

Cher Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société A.V.J. immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 932 517 030, en date du 20 septembre 2024, concernant l'apport en nature de 1 587 actions de la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE, devant être effectué par Monsieur Vincent JAHAN à la société A.V.J., dans le cadre d'un apport en nature au capital de cette société, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 227-1 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport en nature des actions qui nous a été communiqué. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Vincent JAHAN s'inscrit dans un cadre plus large d'apport en nature à la société A.V.J.

1.2 Personne physique apporteuse

Monsieur Vincent JAHAN est né le 20 juin 1990 à NANTES (44).

Il est marié avec Madame Adeline RICROT sous le régime de la séparation des biens, aux termes d'un contrat de mariage reçu le 7 février 2022 par Me COTTINEAU, Notaire à SAINT MARS DU DESERT (44), préalablement à leur union célébrée le 30 juillet 2022 à la mairie d'ANCENIS-SAINT-GEREON, lequel régime n'a pas été modifié à ce jour ainsi que l'atteste Monsieur Vincent JAHAN.

Il demeure au 415 Les Mazeriers, 44521 COUFFE.

Il sera propriétaire de 1 587 actions sur les 4 600 actions composant le capital social de la Société par Actions Simplifiée dénommée SERVI-LOIRE INDUSTRIE à l'issue d'une donation-partage devant intervenir par acte authentique entre Monsieur Alain JAHAN, Donateur et Monsieur Vincent JAHAN, Donataire et ses copartageants Mesdames Maëlle JAHAN et Anne-Lise JAHAN.

Le capital social de ladite société s'élève à ce jour à 230 000 euros.

Monsieur Vincent JAHAN envisage d'apporter lesdites actions, évaluées à la somme de 1 380 000 euros, à la société A.V.J.

1.3 Société bénéficiaire

La société A.V.J. est une société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont Monsieur Vincent JAHAN est l'associé unique et Président. Elle est immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 932 517 030. Son siège social est sis au 200 Rue Denis PAPIN, ZAC de l'AUFRESNE, 44150 ANCENIS-SAINT-GEREON.

Son capital social est actuellement divisé en 10 actions de 100 euros chacune.

Après l'opération d'apport NET, il s'élèvera à 461 000 euros et sera divisé en 4 610 actions de 100 euros chacune.

1.4 Société SERVI-LOIRE INDUSTRIE dont les titres sont apportés

La société SERVI-LOIRE INDUSTRIE a été immatriculée en date du 10 mai 1989. A ce jour, elle prend la forme d'une société par actions simplifiée et son capital social s'élève à 230 000 euros.

Il est divisé en 4 600 actions de nominal 50 euros, toutes entièrement libérées et attribuées dans les proportions suivantes, à savoir :

- ⇒ Monsieur Alain JAHAN propriétaire de 2 070 actions ;
- ⇒ La société V.M.J., représentée par Monsieur Alain JAHAN propriétaire de 2 530 actions.

Le tout formant le capital social.

Monsieur Alain JAHAN et la société V.M.J. sont pleinement propriétaires desdites actions tel qu'il en ressort du registre des comptes d'actionnaires en date du 28 avril 2021, à l'issue de la transformation de ladite société en SAS ainsi que du registre des bénéficiaires effectifs.

Le siège social est sis au 200 Rue Denis PAPIN, ZAC de l'AUFRESNE, 44150 ANCENIS-SAINT-GEREON.

La société est immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 350 466 462.

La société SERVI-LOIRE INDUSTRIE est actuellement représentée par sa Présidente, la société V.M.J. (SARL immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 414 236 497 et représentée par son gérant, Monsieur Alain JAHAN), ainsi que par son Directeur Général, Monsieur Alain JAHAN, né le 1^{er} juillet 1963 à NANTES (44).

La société SERVI-LOIRE INDUSTRIE a pour objet principal « La réalisation directe ou indirecte, de toutes activités, opérations et études se rapportant à la serrurerie, la métallerie, la ferronnerie, la tôlerie, la tuyauterie, la chaudronnerie et la mécanosoudure ».

1.5 Description de l'opération d'apport à A.V.J.

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées de façon détaillée dans le projet de traité d'apport des titres.

Monsieur Vincent JAHAN apportera à la société A.V.J. l'intégralité des 1 587 actions dont il sera pleinement propriétaire dans la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE à l'issue de la signature d'un acte de donation-partage à régulariser prochainement, pour une valeur brute de 1 380 000 euros et une valeur **NETTE** d'apport de 460 000 euros après versement d'une soulte de 920 000 euros à ses copartageants. En rémunération de cet apport, il lui sera attribué 4 600 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune.

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à la signature par Monsieur Alain JAHAN, Donateur et de Monsieur Vincent JAHAN et de ses copartageants, Mesdames Maëlle et Anne-Lise JAHAN, de l'acte de donation-partage rédigé par Maître Romain FOURNIER, notaire à la ROCHE SUR YON (85).

1.6 Présentation de l'apport

L'apport des titres de la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE n'implique pas de société sous contrôle commun au sens du règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritères.

Les comptes annuels de la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE arrêtés au 30 septembre 2023, régulièrement approuvés par l'assemblée générale du 29 mars 2024 et certifiés par le Commissaire aux Comptes en date du 21 mars 2024, présentent les caractéristiques suivantes (en euros), étant ici précisé que les exercices clos en 2023 et 2022 sont tous deux d'une durée de 12 mois :

	30/09/2023	30/09/2022
Chiffre d'affaires	7 628 062 €	7 864 262 €
Excédent brut d'exploitation	373 751 €	290 606 €
Résultat net	124 622 €	167 909 €
Total du bilan	5 152 641 €	4 862 634 €
Capitaux propres	2 230 902 €	2 099 903 €

L'actif apporté par Monsieur Vincent JAHAN, composé de 1 587 actions de la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE à la société A.V.J, s'élèverait à 1 380 000 euros, soit 869.56 euros par action.

Quant à l'actif NET apporté, après prise en charge du passif par la société A.V.J. d'une soulte s'élevant à 920 000 euros pour Mesdames Anne-Lise et Maëlle JAHAN tel qu'il résultera de la donation-partage consentie par Monsieur Alain JAHAN, au profit de ses trois enfants, il s'élèvera à 460 000 euros.

Cette valorisation de l'apport résulte d'une valorisation globale de la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE arrêtée par les associés de cette société à la somme de 4 000 000 euros pour les 4 600 actions composant l'intégralité du capital social.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objectif d'éclairer l'associé unique de la société A.V.J. sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

- Echangé avec Monsieur Vincent JAHAN, futur Président de la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE,
- Echangé avec le comptable de ladite société, Monsieur Stéphane GENTILHOMME,
- Echangé avec la cabinet FITECO, expert-comptable,
- Echangé avec Maître Stéphanie DREUX, avocat en charge de la rédaction des opérations juridiques,
- Consulté les documents financiers, juridiques et fiscaux mis à notre disposition concernant les sociétés SERVI-LOIRE INDUSTRIE, V.M.J. et A.V.J.,
- Examiné dans le détail les modalités de calcul utilisées par le conseil de Monsieur Alain JAHAN pour évaluer la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE,
- Vérifié la réalité des actifs apportés, notamment au regard des actifs immobiliers, et réalisé une visite de la société en compagnie de Monsieur Vincent JAHAN,
- Apprécié la valeur attribuée à l'apport par la mise en place de méthodes d'évaluation complémentaires à celles qui nous ont été proposées,
- Cherché à nous assurer qu'aucun fait ou événement de nature à modifier la valeur des apports n'était intervenu.

Nous nous sommes fait communiquer les documents que nous avons jugés nécessaires à la réalisation de notre mission, à savoir :

- Le projet de donation-partage rédigé par Me Romain FOURNIER,
- Le projet d'apport des titres ainsi que les statuts constitutifs de la société A.V.J. établis par les conseils de Monsieur Vincent JAHAN, en charge de la formalisation de l'opération projetée,
- Le registre des comptes d'actionnaires,

- Les actes notariés justifiant de la propriété des biens immobiliers détenus par la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE,
- Les comptes annuels 2021, 2022 et 2023 de la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE, le fichier des écritures comptables arrêtés et mis à jour au 31 août 2024 ainsi que différents états comptables (grands livres clients et fournisseurs, chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale, position de trésorerie...)
- Les rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels clos au 30 septembre 2023,
- Le rapport d'évaluation réalisé par le cabinet FITECO, expert-comptable de Monsieur Alain JAHAN, relatif à l'opération projetée,
- De la part de Monsieur Vincent JAHAN, une lettre d'affirmation signée en tant qu'apporteur des titres de la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE, nous confirmant notamment qu'il détiendra la pleine propriété des actions apportées et que celles-ci seront détenues sans contestation. De même, il confirme qu'à la date de cette lettre, il n'existe pas d'évènement pouvant remettre en cause la valorisation des apports.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation

La valorisation des apports a été effectuée à la valeur réelle.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n°2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et assimilées et n'appelle pas de commentaire particulier de ma part.

La valorisation de la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE a été obtenue en s'appuyant sur une moyenne pondérée des méthodes de valorisation suivantes :

- ✓ Valeur patrimoniale,

- ✓ Capitalisation de l'EBE corrigé,
- ✓ Capacité de remboursement,
- ✓ Méthode fiscale de pondération des méthodes pré-citées.

Ces méthodes ont été pondérées et aboutissent à une valeur moyenne globale de la société arrondie à 4 000 000 €.

Nous avons procédé à un contrôle de cohérence de la méthode utilisée, nous avons également mis en œuvre d'autres méthodes complémentaires de valorisation avec une approche multicritères.

Ces méthodes sont les suivantes :

- ✓ Capitalisation de la CAF,
- ✓ Capitalisation de la CAF et de la trésorerie,

A l'issue de nos travaux, nous considérons que la valeur des titres apportés n'est pas surévaluée.

2.3 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété des titres détenus à ce jour par Monsieur Alain JAHAN et sa société holding V.M.J. dans la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE et demain, à l'issue de l'opération de donation-partage, par la société A.V.J.

2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

L'apport porte sur 34.50% du capital social de la société SERVI-LOIRE INDUSTRIE, à savoir 1 587 actions sur les 4 600 actions composant le capital social de la société.

2.5 Fiscalité de l'apport

L'opération d'apport ne génère aucune plus-value taxable à ce jour pour Monsieur Vincent JAHAN.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur NETTE des apports retenus s'élevant à 460 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les actifs nets apportés sont au moins égaux au montant du capital social de la société bénéficiaire des apports.

Fait à NANTES

Le 27 septembre 2024

Pour FIGURA,

Commissaire aux apports

Représentée par Cédric CLAVERY

Associé